

Hongrie

Population née à l'étranger - 2017

0.5 million, 50 % de femmes

5 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +49 %

Principaux pays de naissance :

Roumanic (40 %), Ukraine (11 %), Serbie (8 %)

En 2017, 19 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Hongrie (citoyens de l'UE non compris), soit 50.5 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 43,4 % de travailleurs immigrés, 16,3 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) 29,2 % d'étudiants et 11.1 % d'autres catégories d'immigrés.

Environ 5 300 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 4 900 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 13 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Roumanie et l'Allemagne comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+5 100) et la Roumanie la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées en Hongrie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Hongrie a diminué de 79.6 %, pour s'établir à 600 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Afghanistan (300), de l'Iraq (200) et de la Syrie (50). Le recul le plus marqué depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Afghanistan (-1 100) et de l'Iraq (-600). Sur les 1 000 décisions prises en 2018, 38 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants hongrois vers les pays de l'OCDE a progressé de 2.1 % pour s'établir à 87 000 personnes. Plus de la moitié (55.6 %) ont émigré en Allemagne, 15.2 % en Autriche et 9.2 % au Royaume-Uni.

En juin 2018, le Parlement hongrois a adopté une série de mesures visant à durcir les conditions d'asile et à rendre illégal le fait, pour des personnes ou des organisations, de venir en aide aux demandeurs d'asile ou aux immigrés en situation irrégulière. En vertu de la loi, le fait de fournir des services d'interprétation, des informations sur les procédures d'asile ou une aide juridique aux immigrés en situation irrégulière, ou de mener des activités de veille aux frontières, est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an et d'une amende. Une « taxe spéciale sur l'immigration » de 25 % a été mise en place sur les transferts visant à financer les activités d'organisations immatriculées en Hongrie qui mènent des « activités de promotion de l'immigration ». Cette mesure pourrait avoir des incidences sur l'ensemble du financement des groupes de défense des droits de l'homme et des ONG. La nouvelle loi modifie également la loi de 2007 sur l'asile et la

loi sur les frontières nationales. À la suite de ces amendements, les demandes d'asile déposées par des ressortissants de pays tiers dans lesquels ils n'ont pas été victimes de persécutions ni de préjudices graves sont irrecevables, et toute personne en Hongrie faisant l'objet d'une procédure pénale pour franchissement illégal de la frontière est passible d'expulsion. Contrairement aux plans de réinstallation de l'UE, la réforme constitutionnelle a rendu illégale la réinstallation de la population étrangère en Hongrie.

Il s'agit de la première série de mesures importantes adoptées par le parlement hongrois à l'issue des élections d'avril 2018, où le parti au pouvoir, le Fidesz, et sa coalition ont obtenu une large majorité, obtenant ainsi un soutien suffisant en faveur de la réforme constitutionnelle. L'exposé des motifs du projet de loi qui présente ces propositions de mesures prend acte des récents résultats électoraux et désigne la nouvelle législation de plan d'action « STOP Soros » visant à « lutter contre l'immigration illégale et les activités qui la facilitent » et à « empêcher la Hongrie de devenir une terre d'immigration ». La loi est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

En juillet 2018, la Commission européenne a formé un recours contre la Hongrie devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) à propos des dispositions en matière d'asile, et notamment de la rétention excessivement longue des demandeurs d'asile dans des centres de transit sans véritable accès à la procédure d'asile et des expulsions réalisées sans mécanismes de sauvegarde appropriés.

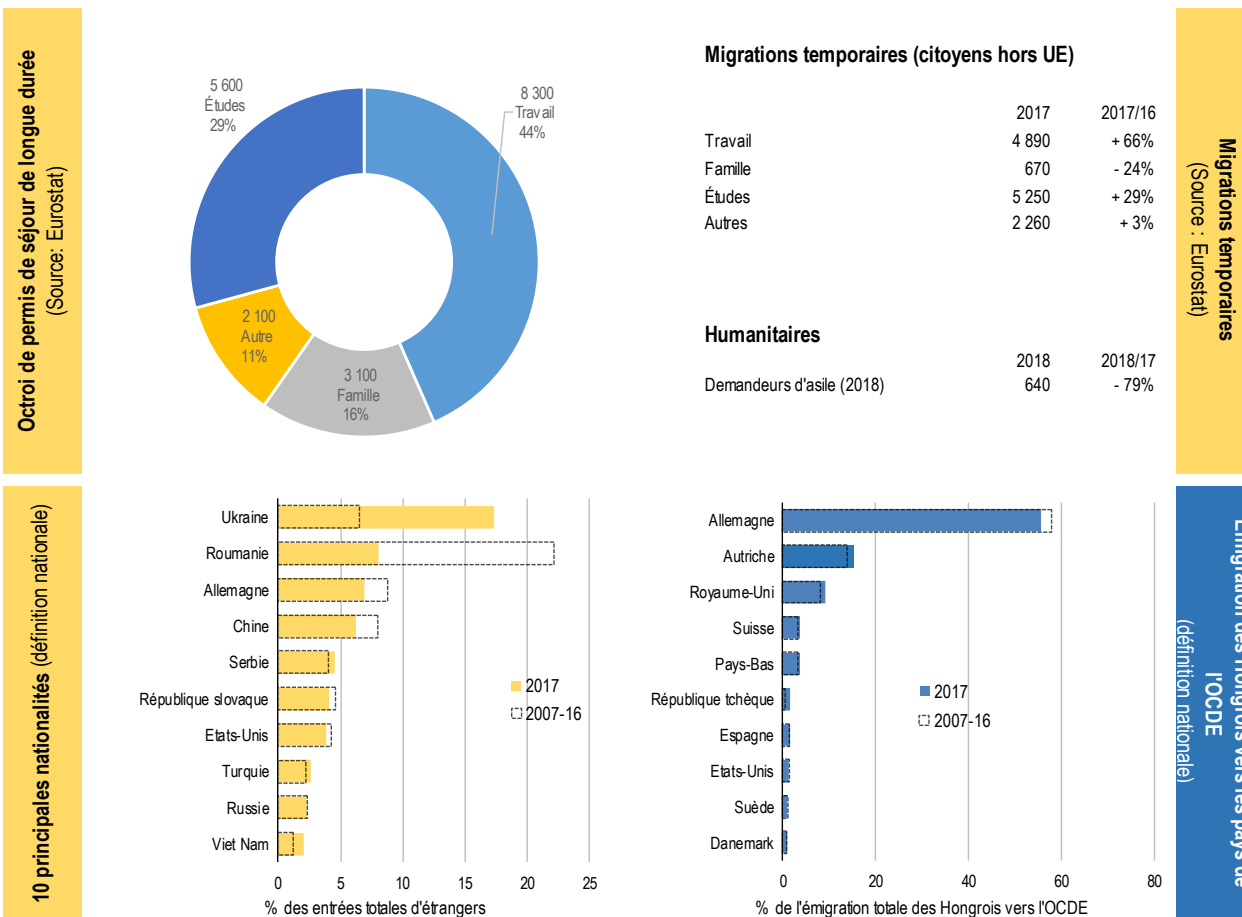
En 2018, la Hongrie a mis fin à son programme d'immigration des investisseurs, qui avait été instauré en 2013 et permettait aux ressortissants de pays hors UE d'obtenir la résidence permanente en Hongrie en contrepartie d'un investissement minimum de 300 000 EUR dans des obligations d'État spéciales d'une durée de cinq ans. Les obligations ont été vendues par des sociétés intermédiaires immatriculées à l'extérieur de la Hongrie, qui ont facturé des commissions à l'État hongrois ainsi que des frais aux demandeurs. Ce programme a attiré près de 6 600 demandeurs principaux et 13 300 membres de leur famille jusqu'à ce que la vente des obligations soit suspendue en mars 2017.

La tension du marché du travail en Hongrie, combinée à un faible taux de chômage et à une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs, a entraîné une augmentation du nombre d'étrangers titulaires d'un permis de travail. Selon le secrétaire d'État à la politique du travail, la Hongrie comptait environ 30 000 titulaires d'un permis de travail fin 2018, soit environ 5 000 de plus que l'année précédente. La Hongrie fixe un quota annuel pour les nouveaux permis de travail pouvant être délivrés. Ce quota a été fixé à 57 000 pour 2019, contre 55 000 en 2018. Néanmoins, le nombre réel de nouveaux permis de travail délivrés est très inférieur au quota fixé ; ainsi, environ 11 000 permis ont été délivrés en 2018, soit presque 2 000 de plus qu'en 2017.

Pour de plus amples informations :

www.bmbah.hu/index.php?lang=fr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Hongrie



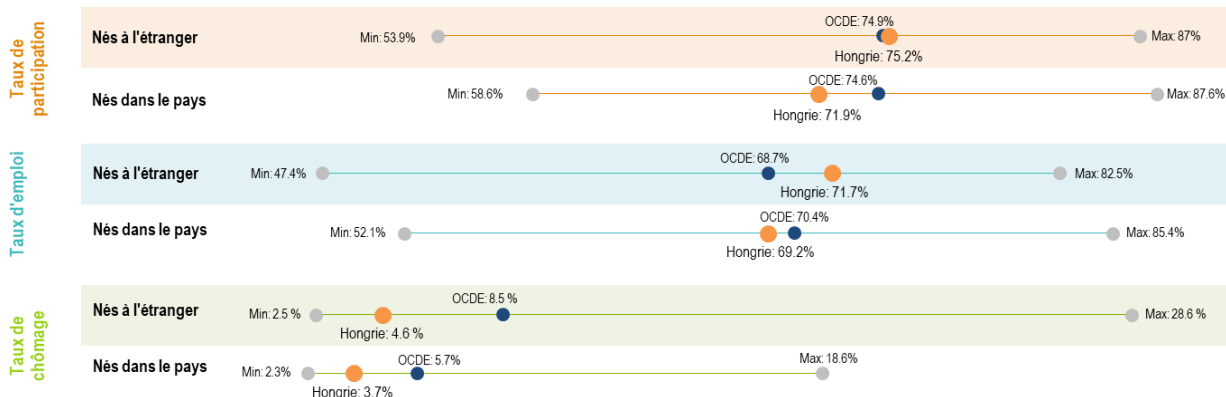
Composantes de la croissance de la population

Transferts de fonds

	2017	2017/16
Total	-2.0	+1.4
Accroissement naturel	-3.8	-0.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.8	+1.9

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB
Entrées (2018)	4 715	-2.9	3.0
Sorties (2017)	922	+17.0	0.7

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933995080>



Extrait de :
International Migration Outlook 2019

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/c3e35eec-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Hongrie », dans *International Migration Outlook 2019*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/fbe40d66-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.